

LES DOCUMENTS EXIGES POUR AVOIR UNE AUTORISATION DE TRANSPORT DES PRODUITS CARRIERS :

- 1) Une lettre de demande d'une autorisation de transport adressée au Directeur Général de l'OBM,
- 2) Une attestation de conformité environnementale,
- 3) Un bordereau original attestant un paiement de l'équivalent en BIF de **100\$ au compte de transit non-fiscal n° 1101/001.04** ouvert à la BRB au nom de l'OBR,
- 4) Un bordereau original de paiement de frais de réhabilitation.